

Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 22 mars 2024

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Patrick PIERRE, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Christine THIEL, Denis BUTTERBACH Vice-présidents

Membres en fonction : 10

Membres présents : 10

Dont représentés : 0

Membres absents : 0

POINT n°1 : Dossiers économiques – dispositif d'aide à l'aménagement des locaux

Monsieur le Président propose aux membres du bureau d'attribuer une aide de 3971,53 € à la société La cabane du chêne pour l'aménagement de logement insolite en construction à Valmunster.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises de 3971,53 € à la société La cabane du chêne,
- 2) D'autoriser le président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n°2 : Travaux d'assainissement à Velving – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président explique que dans le cadre de travaux d'extension de réseaux à Velving (rue de l'église et chemin de Brettzach), il y a lieu de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Velving afin que la commune finance les travaux mais que les réseaux entrent dans le patrimoine de la CCHPB.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les extensions de réseau rue de l'église et chemin de Brettzach,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°3 : Convention de rétrocession tripartite entre la SARL VALERY, la Commune de Coumes et la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président indique que la convention définit les conditions et modalités de transfert, dans le domaine public communal, ainsi que la mise à disposition de la Communauté de Communes, des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales du lotissement dit de la Fontaine à COUME. Il y a donc lieu d'autoriser le Vice-président délégué à l'assainissement à signer ce document qui fixe les conditions de rétrocession.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser M. Jean-Claude BRETNACHER, vice-président, à signer la convention citée en objet,
- 2) D'autoriser le Vice-président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,